



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 9 Décembre 2022

Objet de la délibération : Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2022

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 1^{er} décembre 2022

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le.....2022

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 90

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés : 32

Votants : 11

2^{ème} convocation : Pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 9h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PIERREFEU au sein de la Salle des Tonneaux, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires présents	
COGOLIN	CERTIER Danielle – CAILLAT Elisabeth
GASSIN	SIMONI Chantal
LA VALETTE	BAGNOL Luc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
PIERREFEU	RAVIGNEAUX Dominique
Pouvoirs	
Néant	

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold
CARCES	HERBEL Joseph – COLIN Martine
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean- Marc - GIANNINI AUDDINO Flavia
MONTFERRAT	MAGNIEN BONIN Dominique
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin- DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SAINT CYR	ROCHE Jean-Paul
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	CERTAIN Patricia
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Colette DEMIERRE Commune de SAINT MANDRIER

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian Président du SIVAAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 202223-03-DAG02 en date du 23 mars 2022 portant approbation du compte de gestion 2021,

Vu la délibération 20222303-DAG06 portant adoption du budget primitif 2022,

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise lors du report du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (001),

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire afin de procéder à la régularisation de celle-ci,

M. Le Président demande à l'assemblée d'autoriser la Décision Modificative N°1 telle que définie ci-dessous :

RECETTES	Montant	Montant DM1	DÉPENSES	Montant	Montant DM1
001 Excédent d'investissement	+ 1335,60 €	Erreur dans la saisie de l'excédent de 2021	Chapitre 21 Immos corporelles	+ 1335,60 €	Pour équilibrer Rajout en dépenses de 1 335,60 € au chapitre 21

Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Oui l'exposé de Monsieur le Président,
- **Approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Primitif 2022**

Ainsi fait et délibéré, le 9 décembre 2022 à PIERREFEU.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20221209-2022_AG0912-BF
Date de réception préfecture : 12/12/2022